

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2026

SÉCURISATION DES RESSOURCES DES FAMILLES MONOPARENTALES PAR UNE PENSION ALIMENTAIRE GARANTIE - (N° 2620)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 21

présenté par
M. Gernigon

ARTICLE UNIQUE

À la première phrase de l'alinéa 5, supprimer le mot :

« , établi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel